

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 MARS 2022**

Séance ordinaire du 7 mars 2022

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue au Centre municipal, 510, 9^e Rang, le lundi 7 mars 2022 à 20 h , à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Moment de réflexion

À 20 h , un moment de réflexion est tenu.

2022-03-050

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait du point 16.2.3 Réservoir : toiture

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-051

Procès-verbaux de février 2022

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en février 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 14 février 2022, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-052

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 7 mars 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 173 101,34 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 MARS 2022**

Première période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2022-03-053

Règlement 2022-358-13 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la hauteur des bâtiments principaux de la zone Mic-3

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006- 358;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité désire modifier les normes concernant la hauteur des bâtiments principaux de la zone Mic-3;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 janvier 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter le règlement 2022-358-13 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la hauteur des bâtiments principaux de la zone Mic-3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2022-358-13 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Avis de motion

Règlement 2022-456 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Madame la conseillère Annie Soutière donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-456 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Le projet de règlement 2022-456 est déposé et présenté.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 7 mars 2022.

2022-03-054

CLSC de Cowansville-du-Sud (Réseau local de services La Pommeraie) – Camp de jour : entente

Considérant que le CLSC de Cowansville-du-Sud et ses partenaires supportent financièrement l'accès aux loisirs d'été à des jeunes bénéficiant de leurs services;

Considérant que cet organisme profite d'une entente avec plusieurs municipalités qui offrent un nombre de semaines gratuites pour l'inscription au camp de jour;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 MARS 2022**

Considérant que les membres du Conseil désirent faire partie de l'entente;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'offrir l'inscription gratuite au camp de jour 2022 (8 semaines) à trois enfants résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville, selon les modalités édictées par le CLSC de Cowansville-du-Sud, sans participation financière pour les sorties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-055

Émergence : journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toute autre personne se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-056

Les enfants de l'Opéra : demande d'aide financière

Considérant que la fondation Les enfants de l'Opéra a pour mission d'offrir une aide financière aux enfants des familles défavorisées;

Considérant que la fondation dessert le territoire de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant la lettre datée du 28 février 2022 demandant un soutien financier de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à la fondation Les enfants de l'Opéra, à titre de don pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 MARS 2022**

Messieurs les conseillers Mario Daigneault et Jean-Philippe Cuénoud déclarent leurs intérêts dans le projet éolien de la Coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville et s'abstiennent de participer aux délibérations et au vote concernant ledit projet.

2022-03-057

Coopérative Régionale d'Électricité : projet éolien

Considérant le Projet Éolien de Monnoir de la Coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville prévoyant l'implantation de 14 éoliennes, dont 5 sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et 9 sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant le règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu (Règlement 478);

Considérant que les représentants de la Coopérative ont demandé une rencontre avec les représentants de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que les membres du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu souhaitent, préalablement à la tenue de toute rencontre, obtenir une résolution de Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville confirmant son intérêt quant à la réalisation d'une partie du Projet Éolien de Monnoir sur son territoire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de confirmer l'intérêt de la Municipalité quant au Projet Éolien de Monnoir et à la tenue d'une rencontre afin d'obtenir plus d'informations.

Adoptée à l'unanimité des membres du Conseil ayant voté

Internet Haute vitesse : Vidéotron

Considérant l'information circulant à l'effet que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a été subventionnée pour le déploiement de la fibre optique sur une partie de son territoire, les membres du Conseil désirent informer la population de ce qui suit :

- Les gouvernements du Québec et du Canada ont accordé des subventions à Vidéotron pour le branchement de nouvelles adresses dans le cadre de l'Opération Haute vitesse;
- À Sainte-Brigide-d'Iberville, le rang des Écossais, le rang du Vide, une partie du rang de la Rivière Est et le rang de la Rivière Ouest font partie du territoire qui sera desservi;
- Vidéotron a jusqu'au 22 septembre 2022 pour donner le service;
- La Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville n'a reçu aucune subvention de la part des gouvernements et n'est pas impliquée dans le projet.

2022-03-058

Solidarité au peuple ukrainien

Considérant que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Considérant que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 MARS 2022**

Considérant qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Considérant que les élus(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Considérant la volonté des élus(es) municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Considérant la volonté des élus(es) municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Considérant les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de condamner avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;
- de joindre la voix de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- de demander au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;
- d'inviter les citoyens de la Municipalité à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- de déclarer l'intérêt de la Municipalité à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;
- de transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-059

Dons aux organismes

Considérant le tableau « Subventions et dons aux organismes – Prévisions 2022 » adopté en décembre 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission de chèques aux organismes suivants :
 - École Notre-Dame-du-Sourire
Repas d'élèves 1 380 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 MARS 2022**

- École Paul-Germain-Ostiguy
Projet multimédia 3 000 \$
Gala Méritas 200 \$
- Maison Hina inc.
Services et soutien aux femmes victimes de violence conjugale et
leur(s) enfant(s) 50 \$
- Société du Patrimoine de Sainte-Brigide
Année financière 2022 3 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Élections 2021 : liste des donateurs et rapport des dépenses

Les formulaires *Liste des donateurs et rapport de dépenses* de tous les candidats à l'élection de novembre 2021 sont déposés.

Formation sur l'éthique et la déontologie

Tous les membres du Conseil ont participé à la formation sur l'éthique et la déontologie le 22 février 2022.

2022-03-060

Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection : création

Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- d'affecter annuellement les sommes nécessaires conformément à l'article 278.2 LERM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-061

Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection : affectation

Considérant que par sa résolution numéro 2022-03-060 la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le Conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 MARS 2022**

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 200 \$ pour l'exercice financier 2022;
- de prendre les sommes nécessaires à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-062

Association des directeurs municipaux du Québec : congrès du 15, 16 et 17 juin 2022 à Québec

Considérant que le Conseil désire inscrire Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, au congrès de l'Association des directeurs municipaux de Québec qui aura lieu à Québec du 15 au 17 juin 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'inscription de Madame Christianne Pouliot au congrès pour un montant de 539 \$ plus taxes;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement, et d'hébergement relativement à ce congrès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-063

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu – Rapport annuel d'activités pour l'an 4

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre;

Considérant que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

Considérant que le rapport annuel d'activités de l'an 4, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ont pris connaissance dudit rapport;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 MARS 2022**

- d'adopter le rapport annuel d'activités de l'An 4, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et d'autoriser sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-064 Bornes d'incendie : inspection et rinçage

Considérant les travaux annuels d'inspection et de rinçage des bornes d'incendie;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le contrat à Hydra Spec, selon les termes de la soumission datée du 10 février 2022, pour un montant maximal de 3 040 \$ plus taxes;
- d'autoriser la réalisation des travaux pour l'automne 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-065 Plan de sécurité civile et de mesures d'urgence – volet préparation à l'intervention

Considérant que le plan de sécurité civile et de mesures d'urgence – volet préparation à l'intervention doit être modifié afin d'inscrire les nouveaux élus suite à l'élection de novembre 2021;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des modifications proposées;

En conséquence, Monsieur Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter les modifications au Plan de sécurité civile en remplaçant la page couverture, ainsi que les pages 14 et 36.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-066 Réservoir à carburant diesel : assurance

Considérant l'installation d'un réservoir à carburant diesel au garage municipal;

Considérant que l'assureur de la Municipalité propose l'ajout de la garantie pollution pour ledit réservoir;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'ajout de la garantie pollution à l'assurance municipale pour la somme de 250 \$ plus taxes par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 MARS 2022**

2022-03-067

Emploi d'été

Considérant que la Municipalité a présenté une demande à Emplois d'été Canada pour bénéficier des services d'un employé pendant la période estivale 2022;

Considérant que malgré le fait qu'une réponse à la demande n'a pas encore été reçue, le Conseil désire publier l'offre d'emploi;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser la publication d'une offre d'emploi d'une durée de 12 semaines, à raison de 40 heures par semaine à compter du 20 juin 2022, le tout, selon les modalités du programme d'Emplois d'été Canada et aux conditions fixées par la Municipalité;
- de publier l'offre dans le journal L'Avenir et des Rivières, sur le site Carrefour emploi jeunesse, le site Internet de la Municipalité, le bulletin municipal ainsi que sur Facebook.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-068

Mois de l'arbre et des forêts : demande de plants

Considérant que dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, les membres du Conseil désirent organiser une distribution de plants aux citoyens de la Municipalité le samedi 14 mai 2022 prochain;

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a confié la gestion de l'ensemble des demandes de plants à l'organisme Les Clubs 4-H du Québec inc.;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de demander 1 000 plants à l'organisme Les Clubs 4-H du Québec inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-069

Distribution d'eau potable : équipement électrique

Considérant que les membres du Conseil désirent que les équipements électriques de la station de distribution d'eau potable (réservoir) soient déplacés du sous-sol au rez-de-chaussée;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Automation R.L., selon les termes de la soumission datée du 20 février 2022, pour un montant maximal de 47 900 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-070

Distribution d'eau potable : pompe #3

Considérant qu'un troisième moteur de pompe à la station de distribution d'eau potable (réservoir) doit être remplacé;

Considérant la soumission reçue;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 MARS 2022**

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'achat et l'installation d'un troisième moteur à Moteurs Électriques et Pompes G & T Ltée, selon les termes de la soumission datée du 7 mars 2022, pour un montant maximal de 5 200 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-071 **Réservoir : équipement d'automatisation**

Considérant que les équipements d'automatisation doivent être remplacés au réservoir suite au sinistre du 12 septembre 2021;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat à Automation R.L., selon les termes de la soumission datée du 20 février 2022, pour un montant maximal de 36 900 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-072 **Réservoir : système de dosage du chlore**

Considérant que le système de dosage du chlore doit être remplacé au réservoir;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat à Polychem, selon les termes de la soumission datée du 8 décembre 2021, pour un montant maximal de 9 107 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de février 2022 est déposé au Conseil.

2022-03-073 **Pâques 2022**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'activités proposé dans le cadre de la fête de Pâques 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 3 500 \$ plus taxes, incluant un contrat à Monsieur Jacob Benjamin, pilote de montgolfière, d'un montant de 1 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-074 **Journée de la Terre 2022**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'activités proposé dans le cadre du Jour de la Terre qui se tiendra le 22 avril prochain;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 MARS 2022**

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 250 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-075

Projet culturel : « Si je te racontais »

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet culturel « Si je te racontais » ayant pour but la création d'un livre;

Considérant que 6 ateliers d'écritures seront offerts aux citoyens des Municipalités de la MRC du Haut-Richelieu, dont la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que dans le cadre de l'*Entente tripartite de développement culturel*, un montant de 15 000 \$ est alloué à ce projet;

Considérant que les municipalités n'ont pas à déboursier pour que ce projet se réalise, le montant alloué couvrant tous les frais;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver le projet culturel et de confirmer la participation de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Fabrique tonte de pelouse

Dans une lettre datée du 20 février 2022, la Fabrique de la paroisse de Sainte-Brigide informe la Municipalité qu'elle accepte que la Municipalité assume la tonte de la pelouse de l'église et qu'en contrepartie, la Fabrique renonce au montant de 500 \$ que la Municipalité avait prévu de verser pour le déneigement du stationnement situé en face de l'église (réf. résolution 2022-01-019)

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2022-03-076

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 MARS 2022**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire